

période, ce résultat tend à démontrer que cette mesure n'a pas eu tout le succès qu'en attendaient ses avocats. 2 33 personnes par 1,000 furent condamnées pour ivresse en 1886, et 2·41 en 1885.

Total des
condam-
nations
par pro-
vinces.

595. Ce qui suit est l'ordre dans lequel les provinces se trouvent par rapport à la prédominance de ce vice :—

Manitoba.	Ontario.
Colombie-Anglaise.	Québec.
Nouveau-Brunswick.	Nouvelle-Ecosse.
Ile du Prince-Edouard.	

L'usage excessif des boissons enivrantes semble plus prévaloir dans le Manitoba, quoique la proportion des condamnations à la population soit quelque peu plus faible, étant de 1 par 172 comparée avec 1 par 150, en 1885. La position des autres provinces n'a guère varié, à l'exception de la Colombie-Anglaise qui, après avoir été la dernière sur la liste, vient maintenant après le Manitoba. Ceci est probablement dû à l'affluence des journaliers qui allèrent travailler sur le chemin de fer du Pacifique. Il est probable que la position des provinces telle que donnée plus haut est à peu près correcte, quoique les chiffres mêmes ne le soient pas absolument ; cependant comme nous l'avons déjà dit, ces comparaisons entre les provinces doivent être acceptées avec une certaine réserve.

596. Le tableau suivant donne le nombre total des condamnations de toutes sortes dans chaque province, pour les années 1882 à 1886, avec les sentences pour les différents délits :—